

Troubles musculo-squelettiques. Repenser le travail, une urgence !

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) atteignent les articulations, la colonne vertébrale, les épaules ou les mains. Source de douleurs, voire d'incapacité permanente, ils ne cessent d'augmenter depuis 10 ans et représentent aujourd'hui au moins 87 % des maladies professionnelles en France.

Le nombre de salariés touchés par les troubles musculo-squelettiques (TMS) ne cesse d'augmenter. En 2007, les TMS représentaient déjà 78 % des maladies professionnelles reconnues par l'assurance maladie (AM). Le dernier bilan 2014 de l'AM sur les risques professionnels, publié le 17 novembre, révèle qu'ils comptent à présent pour 87 %. Depuis plus de 10 ans, la hausse des TMS reconnus est impressionnante avec environ 35 000 nouveaux cas par an, un chiffre pourtant bien en deçà de la réalité : en raison d'une énorme sous-déclaration et des difficultés rencontrées, en particulier par les femmes travaillant dans les services d'entretien, pour faire reconnaître cette pathologie... qui en recouvre de multiples.

Les TMS regroupent en effet une quinzaine de maladies qui affectent les muscles, les tendons, les nerfs des membres et la colonne vertébrale. Les douleurs vont croissantes et cela provoque de la raideur pour les membres supérieurs, de la maladresse ou une perte de force. Les zones corporelles principalement touchées sont les épaules (coiffe du rotateur), le coude, les extrémités des membres supérieurs (canal carpien), le cou et le dos. Ces troubles à composante professionnelle sont multifactoriels.

LE DANGER DE LA RÉPÉTITIVITÉ DES GESTES

Et le lien entre les activités professionnelles et la survenue des TMS est bien établi : les facteurs biomécaniques que sont la répétitivité des gestes (5 gestes/min = risque et 10 gestes/min = danger), les efforts excessifs, le travail en position maintenue ou avec un outil,



Les salariés du bâtiment sont les plus durement touchés par les TMS qui représentent 92% des maladies professionnelles du secteur.

provoque des douleurs musculaires et affaiblit les capacités vitales de réparation des tissus.

UN FLÉAU QUI TOUCHE TOUTES LES ACTIVITÉS

Aucun secteur d'activité n'est épargné : du télétravail au bâtiment – qui est celui où le taux est le plus important, 92 %, par rapport à la moyenne des autres secteurs (87 %) –, en passant par l'aide et soins à la personne qui connaît une hausse toujours plus importante. L'économie sociale et solidaire, particulièrement concernée, a lancé en 2013 un projet de prévention des TMS et la mutuelle du secteur, Chorum (chorum-cides.fr), a édité une brochure pour le million d'employés de l'ESS.

Un effort massif et urgent s'impose pourtant à toutes les entreprises qui, depuis 2014, peuvent bénéficier du programme d'accompagnement TMS Pros de l'AM. Mais c'est l'organisation du travail dans son ensemble qui devrait être analysée et repensée, de façon systémique et préventive, pour faire face à la montée des TMS. ★

ANNE-CORINNE ZIMMER

CADENCES ÉLEVÉES, NOUVEAU MANAGEMENT, INSÉCURITÉ DE L'EMPLOI FAVORISENT LE STRESS, DÉCLENCHEUR DES TMS.

Les facteurs psychosociaux sont aussi partie intégrante des TMS et reconnus en tant que tel par l'AM : de l'organisation de la production à celle du management, de la rémunération à la gestion des flux (avec la tension engendrée par les délais), auxquels s'ajoutent le manque de reconnaissance professionnelle ou l'insécurité de l'emploi, comme les cadences de travail (manque de pause, etc.), tout cela joue à plein en favorisant le stress, acteur central de l'apparition des TMS. Celui-ci

EN SAVOIR PLUS

Dans ce bilan de l'AM, les autres enseignements concernent la hausse du nombre de cancers professionnels. Les maladies psychiques liées au travail atteignent, elles, un record, avec 315 reconnaissances en 2014 (50 en 2010, 90 en 2011). Au total, le nombre de maladies professionnelles s'établit en 2014 à 51 631 dont 45 079 attribuées aux TMS et 3 673 cancers liés à l'amiante.